



VILLE DE PULLY

Municipalité

## Préavis N° 18 - 2013 au Conseil communal

**Crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice  
2013. 2ème série**

**Crédit demandé CHF 318'700.00**

**Responsabilité(s) du dossier :**

- Direction de l'administration générale, des finances et des affaires culturelles,  
M. G. Reichen, syndic

Pully, le 9 octobre 2013

## Table des matières

<b>1. Objet du préavis</b>	<b>3</b>
<b>2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires</b>	<b>3</b>
<b>3. Crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil communal</b>	<b>4</b>
<b>4. Crédits supplémentaires demandés en 2<sup>ème</sup> série</b>	<b>4</b>
<b>4.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel</b>	<b>4</b>
<b>4.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</b>	<b>5</b>
4.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles	6
<b>4.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle</b>	<b>6</b>
4.3.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle	7
<b>4.4. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité</b>	<b>8</b>
4.4.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil	8
<b>5. Récapitulatif des crédits supplémentaires au budget 2013, 2<sup>ème</sup> série</b>	<b>8</b>
<b>6. Incidences sur le budget 2013</b>	<b>10</b>
<b>7. Communication</b>	<b>10</b>
<b>8. Programme de législature</b>	<b>10</b>
<b>9. Conclusions</b>	<b>11</b>

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

## 1. Objet du préavis

---

Conformément aux dispositions du règlement cantonal du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, du règlement communal du Conseil communal et des directives de la Municipalité, nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation une 2<sup>ème</sup> série de crédits supplémentaires au budget communal de l'exercice 2013.

Le présent préavis s'inscrit dans le cadre des procédures de régulation des dépassements budgétaires.

Montant net demandé : CHF 318'700.00.

## 2. Principes de régularisation des dépassements budgétaires

---

Les principes de régularisation des dépassements budgétaires sont les suivants :

- Dépôt de préavis au Conseil communal sollicitant une série de crédits supplémentaires au budget. En principe, ces préavis sont déposés en mai et en novembre. Les crédits supplémentaires sont répartis en trois catégories :
  - les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles que la Municipalité a dû engager avant la décision du Conseil communal ;
  - les crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle sur lesquelles ni la Municipalité, ni le Conseil communal n'ont de possibilité d'intervention (transports publics, facture sociale, péréquation directe horizontale) ;
  - les crédits supplémentaires concernant les dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité.

---

### 3. Crédits supplémentaires déjà accordés par le Conseil communal

---

Rappelons que le budget 2013 comprend les crédits supplémentaires suivants, déjà accordés par le Conseil communal, soit :

- Préavis N° 04-2013, crédits supplémentaires 1<sup>ère</sup> série, pour un montant net de CHF 193'100.00.

---

### 4. Crédits supplémentaires demandés en 2<sup>ème</sup> série

---

Conformément aux dispositions réglementaires, nous vous soumettons ci-après les crédits supplémentaires au budget 2013, 2<sup>ème</sup> série :

#### 4.1. Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel

Afin de respecter la confidentialité des données relatives aux éléments ayant un lien avec les salaires du personnel communal, la Municipalité a décidé de présenter les crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel sous une seule et unique rubrique :

##### Dépenses urgentes et imprévisibles

**Parcs, promenades et cimetières** : Suite à des maladies et à des projets supplémentaires liés à des aménagements paysagers (descente av. de Rennier, îlots routes, aménagements Ch. du Grillon, aménagements écopoints, transformation aménagements du Port, ...), engagement de personnel auxiliaire

**Services industriels - Comptage** : Suite à un congé maternité, engagement d'une auxiliaire à 50% pendant 6 mois et demi. Compensation partielle par un remboursement de l'assurance.

##### Dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle

**Accueillantes en milieu familial** : Augmentation des heures des mamans de jour suite à une recrudescence de la demande des parents. Crédits supplémentaire compensé par la participation financière des parents et la réévaluation de cette dernière suite à une sous-estimation dans le cadre de l'élaboration du budget 2013.

Dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal avant d'être engagées par la Municipalité

**Musées** : Augmentation des auxiliaires due à l'accroissement des demandes d'animations culturelles dans les musées de Pully. Cette dépense supplémentaire est en partie compensée par des revenus supplémentaires liés à ces événements.

Total crédits supplémentaires relatifs aux charges de personnel	CHF	105'000.00
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	-66'500.00
<b>Crédits supplémentaires (montant net) - Charges de personnel</b>	<b>CHF</b>	<b>38'500.00</b>

## 4.2. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles

### 170 - Centre sportif de Rochettaz

Compte : 3141	Entretien des bâtiments
Budget : CHF 28'600.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 15'000.00

Remplacement de la vanne et du réducteur de pression d'eau au centre sportif.  
Remplacement du chauffe-eau à gaz du club de tennis.

### 351 - Bâtiments administratifs

Compte : 3114	Machines, matériel d'exploitation
Budget : CHF 56'700.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 65'000.00

Restaurant du Prieuré : Reprise du matériel du restaurant, propriété du tenancier, suite à la cessation de son activité.

### 430 - Routes

Compte : 3142	Entretien réseau routier
Budget : CHF 110'000.00	Crédit supplémentaire demandé : CHF 100'000.00

Frais de reconstruction d'un mur soutenant une route communale suite à un affaissement.

La Ville de Pully avance le montant total des travaux et le propriétaire remboursera le 50% de ces derniers, soit la somme de CHF 50'000.00. Cette participation est en cours de négociation entre les parties concernées.

**512 - Bâtiments scolaires**

Compte : 3123 Electricité  
 Budget : CHF 138'200.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 103'000.00  
 Erreur de comptage et de tarif sur les factures d'électricité des Services industriels concernant les collèges des Alpes, de Fontanettaz, de Mallieu, Principal et de l'Annexe-Ouest. Rattrapage années 2012 et 2013.

**812 - Réseau d'eau**

Compte : 3144 Entretien des canalisations  
 Budget : CHF 403'950.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 130'000.00

Nombreuses fuites importantes survenues durant l'année 2013. Au 31 août 2013, la totalité des montants prévus au budget 2013 a été dépensée.

**4.2.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles**

Globalement les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles se présentent de la manière suivante :

Total crédits supplémentaires dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	413'000.00
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	-50'000.00
<b>Crédits suppl. (montant net) - Dépenses urgentes et imprévisibles</b>	<b>CHF</b>	<b>363'000.00</b>

**4.3. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle****140 - Affaires générales**

Compte : 3186 Assurances RC, ECA, dégâts d'eau transports  
 Budget : CHF 355'500.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 20'000.00

En 2012, la prime pour l'assurance mobilière de l'ECA avait subi une importante baisse. Un montant similaire à celui facturé en 2012 a été porté au budget 2013.

La baisse consentie l'année dernière par l'ECA était exceptionnelle et n'a pas été reconduite en 2013.

**520 - Enseignement secondaire**

Compte : 3188.09

Abonnements des écoliers

Budget : CHF 142'000.00

Crédit supplémentaire demandé : CHF 45'000.00

Augmentation des ayant-droits suite aux enclassements scolaires supérieurs à 1.0 km et augmentation des TL pour l'abonnement 2 zones.

Une compensation complète est possible (diminution de charges) dans le compte prévu pour le remboursement en faveur des jeunes de 11 à 20 ans (-CHF 45'000.00 dans le compte 710.3655.09). De plus, les évaluations intégrées dans le budget 2013 ont été manifestement surévaluées.

**823 - Réseau électrique**

Compte : 3194

TVA due sur prestations non décomptées

Budget : CHF 0.00

Crédit supplémentaire demandé : CHF 22'000.00

En 2013, l'Administration fédérale des contributions (AFC) a effectué un contrôle TVA sur l'ensemble des assujettissements de la Ville de Pully, pour les années 2008 à 2012.

Globalement, le résultat de ce contrôle est en faveur de la Ville de Pully pour environ CHF 120'000.00.

La reprise concernant le réseau d'électricité concerne principalement le financement d'acquisitions de véhicules et machines effectué par des prélèvements sur des comptes de réserves non affectées et dont l'attribution provient de ressources générales de la Commune. Ainsi, selon l'AFC, ces financements sont assimilés à des subventions provenant de la même commune, qui entraînent des réductions d'impôts préalables.

Cette reprise est largement compensée par des remboursements en faveur de la Ville de Pully, en ce qui concerne les réfectoires scolaires primaires et le réseau d'épuration des eaux usées.

**4.3.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle**

Globalement, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle se présentent de la manière suivante :

Total crédits supplémentaires dépenses liées	CHF	87'000.00
Compensation par diminution des charges	CHF	-45'000.00
Compensation partielle par augmentation des revenus	CHF	-142'800.00
<b>Crédits suppl. (montant net) - Dépenses urgentes et imprévisibles</b>	<b>CHF</b>	<b>-100'800.00</b>

#### 4.4. Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité

##### 431 - Voirie

Compte : 3124 Carburant  
Budget : CHF 39'900.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 8'000.00

Consommation plus importante que prévue, suite à l'hiver rigoureux ainsi qu'à l'utilisation plus intense des balayeuses (véhicules neufs, moins souvent en panne).

##### 451 - Ordures ménagères et déchets

Compte : 3650 Subvention achat conteneurs  
Budget : CHF 20'000.00 Crédit supplémentaire demandé : CHF 10'000.00

Succès de l'offre promotionnelle pour l'achat de conteneurs plus important que prévu.

#### 4.4.1. Récapitulatif des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil

Globalement, les demandes de crédit supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil avant d'être engagées par la Municipalité se montent à la somme de CHF 18'000.00.

### 5. Récapitulatif des crédits supplémentaires au budget 2013, 2<sup>ème</sup> série

En résumé, les demandes de crédits supplémentaires relatifs à la 2<sup>ème</sup> série de l'année 2013 se présentent de la manière suivante :

Crédits supplémentaires - Charges de personnel	CHF	105'000.00
Crédits supplémentaires - Dépenses urgentes et imprévisibles	CHF	413'000.00
Crédits supplémentaires - Dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle	CHF	87'000.00
Crédits supplémentaires - Dépenses non engagées	CHF	18'000.00
<b>Total des crédits supplémentaires demandés (montant brut)</b>	<b>CHF</b>	<b>623'000.00</b>
Compensation par augmentation des revenus	CHF	-259'300.00
Compensation par diminution de charges	CHF	-45'000.00
<b>Total des crédits supplémentaires demandés (montant net)</b>	<b>CHF</b>	<b>318'700.00</b>

Les demandes de crédits supplémentaires mentionnées dans le présent préavis, peuvent être résumées de la manière suivante :

Description des crédits supplémentaires	Chapitre	Rubrique budgétaire	Montant au budget (en CHF)	Crédits supplémentaires demandés		
				Augmentation de charges (en CHF)	Augmentation de revenus (en CHF)	Diminution de charges (en CHF)
<b><u>Crédits supplémentaires relatifs à des charges de personnel</u></b>						
<i>Total des charges relatives au personnel</i>				<b>105'000</b>	<b>66'500</b>	<b>0</b>
<b><u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</u></b>						
Rempl. vanne réd. pression + chauffe-eau	170	3141	28'600	15'000	0	0
Reprise matériel restaurant Prieuré	351	3114	56'700	65'000	0	0
Reconstruction mur soutenant rte communale	430	3142	110'000	100'000	50'000	0
Erreur de comptage et de tarifs électricité	512	3123	138'200	103'000	0	0
Fuites importantes sur réseau d'eau	812	3144	403'950	130'000	0	0
<i>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses urgentes et imprévisibles</i>				<b>413'000</b>	<b>50'000</b>	<b>0</b>
<b><u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle</u></b>						
Augmentation assurances mobilière de l'ECA	140	3186	355'500	20'000	0	0
Augm. ayant-droits abonnements écoliers	520	3188.09	142'000	45'000	0	45'000
Contrôle TVA	823	3194	0	22'000	142'800	0
<i>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses liées à une base légale, réglementaire ou contractuelle</i>				<b>87'000</b>	<b>142'800</b>	<b>45'000</b>
<b><u>Crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal</u></b>						
Consommation carburant plus importante	431	3124	39'900	8'000	0	0
Subvention achats conteneurs plus importante	451	3650	20'000	10'000	0	0
<i>Total des crédits supplémentaires relatifs à des dépenses qui peuvent attendre la décision du Conseil communal</i>				<b>18'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des crédits supplémentaires au budget 2013 - 2ème série</b>				<b>623'000</b>	<b>259'300</b>	<b>45'000</b>

---

## 6. Incidences sur le budget 2013

---

	<u>Charges</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Revenus</u> <u>(en CHF)</u>	<u>Résultat</u> <u>(en CHF)</u>
Budget 2013 voté par le Conseil communal	140'487'175.00	140'320'100.00	-167'075.00
Crédits supplémentaires 1 <sup>ère</sup> série 2013, approuvés par le Conseil communal	217'100.00	24'000.00	-193'100.00
Crédits supplémentaires 2 <sup>ème</sup> série 2013	578'000.00	259'300.00	-318'700.00
<b>Totaux</b>	<b>141'282'275.00</b>	<b>140'603'400.00</b>	<b>-678'875.00</b>

---

## 7. Communication

---

Ce projet ne nécessite pas d'actions particulières de communication.

## 8. Programme de législature

---

Ces travaux ne font pas partie du programme de législature de la Municipalité. Cette mesure s'inscrit dans le cahier des charges du service responsable du dossier.

## 9. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

**Le Conseil communal de Pully,**

vu le préavis municipal N° 18-2013 du 9 octobre 2013,  
vu le préavis de la Commission des finances,

**décide**

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires demandés au budget communal de l'exercice 2013, 2<sup>ème</sup> série, tel que présentés dans le présent préavis, pour un montant total net de CHF 318'700.00.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 9 octobre 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
		
G. Reichen		Ph. Steiner